
Historique de la législation scolaire en Europe.

L'Eglise a eu le contrôle absolu de l'école jusqu'à la Réforme. Avant cette époque néfaste, les écoles d'Etat et l'instruction obligatoire étaient complètement inconnues en Europe. Luther et Melanchthon, dont on sait la vie édifiante, ont été les premiers à prôner le principe que les princes séculiers devaient avoir le contrôle des écoles, en leur qualité de chefs temporels et spirituels.

Le même principe origina en France avec la Révolution. D'après Danton, les enfants appartenaient à l'Etat, en premier lieu, et aux parents ensuite. Ces idées ont prévalu en France jusqu'à nos jours, et sont un des dogmes fondamentaux de la République actuelle.

En vérité, c'est l'influence française qui a introduit l'éducation d'Etat dans plusieurs des principautés de l'Allemagne, en même temps que les coups portés au pouvoir temporel affaiblissaient peu à peu l'influence de l'Eglise. En 1794, le gouvernement de la Prusse se hâta de proclamer comme un principe de droit public que : « toutes les institutions publiques d'instruction et d'éducation sont sous le contrôle de l'Etat, et sujettes en tout temps à l'examen et à la visite des autorités de l'Etat. » Le droit public du même pays déclare formellement que les écoles populaires sont aussi des *Institutions de l'Etat*.

Dans la catholique Bavière l'instruction obligatoire a été introduite par un ministre franc-maçon, du nom de Montgelas.

En Autriche le Joséphisme a aidé puissamment les sociétés secrètes à favoriser ce système d'éducation ; et aujourd'hui le rationalisme est, dans tous les pays de l'Europe, l'héritier et le propagateur des principes de 1839 en général, et de l'instruction laïque gratuite et obligatoire, ainsi que du monopole scolaire, en particulier.

Cet historique dit suffisamment ce qu'il faut penser d'une législation qui a pour patrons les hommes que nous venons de mentionner

Les transformations de la franc-maçonnerie française

Depuis l'Encyclique *Humanum Genus* et les divulgations qui l'ont suivie, la maçonnerie française s'est radicalement transformée. Les anciens rituels, qui dataient du premier Empire, et qui venaient d'être livrés à la risée publique, ont été abandonnés. Les rituels nouveaux pour le rite français du Grand Orient ont été promulgués en 1887 pour la maçonnerie bleue, en 1890 pour la maçon-